

PROCES-VERBAL

La séance est ouverte à 16h30 par Monsieur Gérard HUG, Président.

Il salue l'Assemblée et les collaborateurs des services des membres adhérents au Syndicat.

Le Président procède à l'appel permettant ainsi de prendre connaissance des pouvoirs et des absents et constate que le quorum est atteint.

Délégués statutaires	16
Délégués présents	8
Procurations	5
Absents non représentés	3

Membres du Comité Syndical présents :

Organisme	Prénom	Nom
CCI Alsace Eurométropole – Délégation de Colmar	Myriam	PARIS
Colmar Agglomération	Éric	STRAUMANN
Colmar Agglomération	Lucien	MULLER
Communauté de Communes Alsace Rhin Brisach	Gérard	HUG
Communauté de Communes Alsace Rhin Brisach	Claude	BRENDER
Voies Navigables de France (VNF)	Jean-Laurent	KISTLER
Voies Navigables de France (VNF)	Aurélie	MOREAU
Voies Navigables de France (VNF)	Hervé	KRIEGER

Procurations :

Nombre	Déléguant		Délégataire	
	Prénom	Nom	Prénom	Nom
1	Céline	KERN-BORNI	Myriam	PARIS
2	Franck	FAVRE	Gérard	HUG
3	Odile	UHLRICH-MALLET	Éric	STRAUMANN
4	Yann	QUIQUANDON	Jean-Laurent	KISTLER

Syndicat Mixte Ouvert (SMO) pour la gestion du Port Rhénan de Colmar / Neuf-Brisach
Séance du Comité Syndical du 09 avril 2026 à 16h30
à la CCI Alsace Eurométropole – Délégation de Colmar Centre Alsace, 1 place de la Gare 68000 COLMAR
et en visio-conférence

5	Lionel	ROUILLON	Hervé	KRIEGER
---	--------	----------	-------	---------

Membres du Comité Syndical absents non représentés :

Organisme	Prénom	Nom
CCI Alsace Eurométropole – Délégation de Colmar	Bertrand	BURGER
Région Grand Est	Christelle	LEHRY
Région Grand Est	Christian	ZIMMERMANN

Syndicat Mixte Ouvert (SMO) pour la gestion du Port Rhénan de Colmar / Neuf-Brisach
Séance du Comité Syndical du 09 avril 2026 à 16h30
à la CCI Alsace Eurométropole – Délégation de Colmar Centre Alsace, 1 place de la Gare 68000 COLMAR
et en visio-conférence

Ordre du jour :

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Approbation des procès-verbaux du 11 mars 2026 et du 23 mars 2026
3. Compte rendu des actes accomplis par le Président dans le cadre de ses délégations permanentes
4. Compte financier unique 2025
5. Affectation des résultats 2025
6. Budget primitif 2026 – Décision modificative
7. Délégation de service public pour la gestion, l'exploitation, l'aménagement et le développement du domaine industrialo-portuaire du Port Rhénan de Colmar / Neuf-Brisach – Approbation du Plan Global d'Investissement
8. Aménagement du Parc d'activités EcoRhena – Attribution d'une subvention au Conservatoire d'Espaces Naturels d'Alsace
9. Divers et informations
 - 9.1. Calendrier et échéances passées
 - 9.2. Calendrier et échéances à venir

Syndicat Mixte Ouvert (SMO) pour la gestion du Port Rhénan de Colmar / Neuf-Brisach
Séance du Comité Syndical du 09 avril 2026 à 16h30
à la CCI Alsace Eurométropole – Délégation de Colmar Centre Alsace, 1 place de la Gare 68000 COLMAR
et en visio-conférence

1. Désignation du secrétaire de séance

L'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) prévoit qu'au début de chacune des séances, le Comité Syndical nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Président propose de désigner Monsieur Jean-Laurent KISTLER en qualité de secrétaire de séance.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

désigne comme secrétaire de séance, Monsieur Jean-Laurent KISTLER.

2. Approbation des procès-verbaux du 11 mars 2026 et du 23 mars 2026

Conformément aux prescriptions, les procès-verbaux des séances du 11 mars 2026 et du 23 mars 2026 ont été adressés à l'ensemble des membres du Syndicat avec la convocation pour la séance de ce jour (*Cf. Annexes 1*).

Aucune observation n'est formulée.

Le Comité Syndical, après en avoir pris connaissance et avoir délibéré, à l'unanimité,

approuve les procès-verbaux des séances du 11 mars 2026 et du 23 mars 2026.

3. Compte rendu des actes accomplis par le Président dans le cadre de ses délégations permanentes

Le Président précise que conformément aux prescriptions légales en vertu des dispositions de la délibération 14/32 du Comité Syndical du 04 avril 2022, le Président doit informer le Comité Syndical des décisions prises dans le cadre des délégations qui lui ont été données.

Aucun acte n'a été accompli par le Président dans le cadre de ses délégations.

Le Comité Syndical, après en avoir pris connaissance,

prend acte qu'aucun acte n'a été accompli par le Président dans le cadre de ses délégations.

4. Compte financier unique 2025

Le Comité Syndical, réuni sous la Présidence de Monsieur Jean-Laurent KISTLER, Vice-Président, a examiné le compte financier unique 2025, dressé par Monsieur Gérard HUG, Président.

Le compte financier unique a été présenté au Comité Syndical.

Une présentation synthétique est annexée à la présente délibération (*Cf. Annexes 2*).

a. Résultats de la section de fonctionnement

La section de fonctionnement présentait un déficit cumulé reporté au 31 décembre 2024 de 356 641,90 €.

L'exécution budgétaire 2025 fait apparaître un excédent de fonctionnement de 371 467,43 €, résultant notamment :

- de la perception de recettes d'intéressement de la SEMOP à hauteur de 250 000 €,
- de la recette issue de la location de terrains dans le cadre du bail emphytéotique conclu avec la société Hynamics à hauteur de 130 000 €.

Cet excédent permet de résorber intégralement le déficit antérieur et de dégager un excédent de fonctionnement cumulé de 14 825,53 €.

b. Résultats de la section d'investissement

La section d'investissement présentait un déficit reporté au 31 décembre 2024 de 353 805,88 €.

L'exécution budgétaire 2025 fait apparaître un déficit d'investissement de 541 078,92 €, portant le déficit cumulé de la section d'investissement à 894 884,80 € au 31 décembre 2025.

Ce déficit sera couvert par des recettes attendues, notamment la cession de terrains à la société LIEBHERR-France.

c. Résultats consolidés de l'exercice 2025

Les résultats de clôture de l'exercice 2025 sont les suivants :

Syndicat Mixte Ouvert (SMO) pour la gestion du Port Rhénan de Colmar / Neuf-Brisach
Séance du Comité Syndical du 09 avril 2026 à 16h30
à la CCI Alsace Eurométropole – Délégation de Colmar Centre Alsace, 1 place de la Gare 68000 COLMAR
et en visio-conférence

	CFU 2025
FONCTIONNEMENT	
Total recettes 2025	694 547,32
Total dépenses 2025	323 079,89
Résultat de fonctionnement 2025	371 467,43
Résultat reporté - Déficit antérieurs (002)	356 641,90
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT CUMULE AU 31/12/2025	14 825,53

INVESTISSEMENT	
Total recettes 2025	337 536,65
Total dépenses 2025	878 615,57
Déficit d'investissement 2025	-541 078,92
Déficit d'investissement reporté (001)	-353 805,88
DEFICIT D'INVESTISSEMENT CUMULE AU 31/12/2025	-894 884,80
RESULTAT GLOBAL (Fonctionnement + Investissement)	-880 059,27

Le Comité Syndical, après en avoir pris connaissance et avoir délibéré, à l'unanimité hors présence du Président Monsieur Gérard HUG, conformément aux dispositions du CGCT,

- **approuve** le compte financier unique 2025 tel que présenté ;
- **arrête** les résultats définitifs 2025 tels que résumés ci-après :

Excédent de fonctionnement :	14 825,53 €
Déficit d'investissement :	-894 884,80 €

5. Affectation des résultats 2025

Le résultat de fonctionnement cumulé au 31 décembre 2025 présente un excédent de 14 825,53 €.

Le résultat d'investissement cumulé au 31 décembre 2025 présente un déficit de 894 884,80 €, constituant un besoin de financement de la section d'investissement.

Ce besoin de financement a vocation à être couvert par des recettes attendues, notamment la cession de terrains à la société LIEBHERR-France.

Les résultats seront affectés tels que détaillés ci-dessous :

	CFU 2025
FONCTIONNEMENT	
Total recettes 2025	694 547,32
Total dépenses 2025	323 079,89
Résultat de fonctionnement 2025	371 467,43
Résultat reporté - Déficit antérieurs (002)	356 641,90
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT CUMULE AU 31/12/2025	14 825,53

INVESTISSEMENT	
Total recettes 2025	337 536,65
Total dépenses 2025	878 615,57
Déficit d'investissement 2025	-541 078,92
Déficit d'investissement reporté (001)	-353 805,88
DEFICIT D'INVESTISSEMENT CUMULE AU 31/12/2025	-894 884,80
RESULTAT GLOBAL (Fonctionnement + Investissement)	-880 059,27

AFFECTATION DES RESULTATS 2025	-880 059,27
Excédent de fonctionnement cumulé affecté en section d'investissement, au compte 1068 "Excédents de fonctionnement capitalisés", pour couvrir le déficit d'investissement	14 825,53
Déficit d'investissement cumulé reporté au compte 001 - Déficit d'investissement reporté	-894 884,80

Le Comité Syndical, après en avoir pris connaissance et avoir délibéré, à l'unanimité,

- **décide** d'affecter l'excédent de fonctionnement cumulé, soit **14 825,53 €**, en section d'investissement au compte 1068 – Excédents de fonctionnement capitalisés, afin de couvrir le besoin de financement de la section d'investissement ;
- **prend acte** du déficit d'investissement cumulé de **894 884,80 €**, reporté au compte 001 – Déficit d'investissement reporté.

6. Budget primitif 2026 – Décision modificative

Suite à l'approbation du compte financier unique 2025, il convient de procéder à une décision modificative afin d'affecter les résultats de l'exercice 2025 et d'ajuster le budget primitif 2026.

Une synthèse des évolutions de crédits proposées en budget supplémentaire est annexée à la présente délibération (Cf. Annexes 3).

a. Section de fonctionnement

Il est proposé d'inscrire en dépenses et en recettes la somme de 33 200 €, correspondant à l'autorisation d'occupation du domaine public fluvial accordée par Voies Navigables de France dans le cadre de deux conventions.

Cette opération est neutre financièrement pour le SMO, celui-ci autorisant ensuite la sous-occupation du domaine public fluvial à la SEMOP, dans le cadre du contrat de Délégation de Service Public (DSP) conclu avec cette dernière.

Par ailleurs, il est proposé d'inscrire une opération d'ordre relative à la reprise de subvention d'investissement, permettant l'amortissement d'une subvention perçue au titre des frais d'études engagés dans le cadre du projet EcoRhena.

La section de fonctionnement est ainsi arrêtée à 88 500 €, conformément au tableau ci-dessous :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	BUDGET PRIMITIF 2026	BS_2026	AUTORISATIONS BUDGETAIRES 2026
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	154 200	33 200,00	187 400,00
012 - CHARGES DE PERSONNEL (6215)	288 232	0,00	288 232,00
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	1 420	0,00	1 420,00
66 - CHARGES FINANCIERES	100 000	0,00	100 000,00
023 - VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	0	55 300,00	55 300,00
042 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	211 000	0,00	211 000,00
002 - RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (DEFICIT)	0	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	754 852	88 500,00	843 352,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT	BUDGET PRIMITIF 2026	BS_2026	AUTORISATIONS BUDGETAIRES 2026
70 - PRODUITS DES SERVICES ET DU DOMAINE	14 135	33 200,00	47 335,00
75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	570 659	0,00	570 659,00
042 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	170 058	55 300,00	225 358,00
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	754 852	88 500,00	843 352,00

b. Section d'investissement

L'excédent de fonctionnement cumulé 2025, d'un montant de 14 825,53 €, est inscrit en recette d'investissement au compte 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés », afin de contribuer au financement du déficit d'investissement cumulé 2025, qui s'élève à 894 884,80 €. Ce déficit est inscrit en dépense d'investissement au compte 001 « Déficit d'investissement reporté ».

Syndicat Mixte Ouvert (SMO) pour la gestion du Port Rhénan de Colmar / Neuf-Brisach
Séance du Comité Syndical du 09 avril 2026 à 16h30
à la CCI Alsace Eurométropole – Délégation de Colmar Centre Alsace, 1 place de la Gare 68000 COLMAR
et en visio-conférence

Par ailleurs, un emprunt d'équilibre de 880 k€ est inscrit, dans l'attente de la cession de terrains à la société LIEBHERR-France.

La section d'investissement est ainsi arrêtée à 1 115 880,14 €, conformément au tableau ci-dessous :

SECTION D'INVESTISSEMENT	BUDGET PRIMITIF 2026	BS_2026	AUTORISATIONS BUDGETAIRES 2026
13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	0	165 695,34	165 695,34
20 - IMMOBILISATION INCORPORELLES	120 000	0,00	120 000,00
21 - IMMOBILISATION CORPORELLES	25 000	0,00	25 000,00
23 - IMMOBILISATION EN COURS	3 094 403	0,00	3 094 403,00
040 - OPERATIONS ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	170 058	55 300,00	225 358,00
001 - DEFICIT D'INVESTISSEMENT REPORTE	0	894 884,80	894 884,80
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	3 409 461	1 115 880,14	4 525 341,14
SECTION D'INVESTISSEMENT	BUDGET PRIMITIF 2026	BS_2026	AUTORISATIONS BUDGETAIRES 2026
10 - RESERVES	0	14 825,53	14 825,53
13 - SUBVENTIONS	1 052 873	165 695,34	1 218 568,34
164 - EMPRUNTS	2 145 588	880 059,27	3 025 647,27
021 - VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	0	55 300,00	55 300,00
040 - OPERATIONS ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	211 000	0,00	211 000,00
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	3 409 461	1 115 880,14	4 525 341,14
TOTAL GENERAL TOUTES SECTIONS CONFONDUES	4 164 313	1 204 380,14	5 368 693,14

Le Comité Syndical, après en avoir pris connaissance et avoir délibéré, à l'unanimité,

- **approuve** la décision modificative proposée ;
- **vote** les crédits correspondants.

7. Délégation de service public pour la gestion, l'exploitation, l'aménagement et le développement du domaine industrialo-portuaire du Port Rhénan de Colmar / Neuf-Brisach – Approbation du Plan Global d'Investissement

Dans le cadre de la proposition de modification du Plan Global d'Investissement (PGI) du contrat de DSP, le Comité Syndical est invité à prendre connaissance du rapport d'analyse financière avec les conclusions et recommandations du Cabinet Blue Arches (Cf. *Annexe 4*), ainsi que des résultats de la simulation du Plan d'Affaires modifié (Cf. *Annexe 5*).

Considérant la délibération du Comité Syndical du 11 mars 2026 et au vu des conclusions de l'analyse financière du Cabinet Blues Arches et des incidences du nouveau PGI proposé sur le Plan d'Affaires du contrat de DSP,

Le Comité Syndical, après en avoir pris connaissance et avoir délibéré, à l'unanimité,

- **approuve** dans sa globalité les conditions financières du nouveau PGI et son calendrier prévisionnel ;
- **autorise** le Président à engager avec la SEMOP et les instances délibératives, toutes démarches nécessaires à la mise en œuvre du nouveau PGI et du Plan d'Affaires au contrat de DSP et à signer tous documents et pièces accessoires.

8. Aménagement du Parc d'activités EcoRhena – Attribution d'une subvention au Conservatoire d'Espaces Naturels d'Alsace

Dans le cadre de la demande d'autorisation environnementale pour l'aménagement de la zone EcoRhena, le SMO a sollicité le Conservatoire d'Espaces Naturels d'Alsace (CEN Alsace) pour assurer le suivi et la gestion de mesures de compensation environnementale sur 50 ans via un schéma organisationnel global dans un cadre partenarial (bail emphytéotique, conventions, visite de terrain et analyse des travaux des mesures de compensation environnementale réalisés et de leur mode de gestion, mise à jour du budget prévisionnel, etc.).

Eu égard à l'expertise et au temps consacré par l'équipe du CEN Alsace dans ce dossier, l'association sollicite le versement d'une subvention de 5 500 €.

Le Comité Syndical, après en avoir pris connaissance et avoir délibéré, à l'unanimité,

valide l'attribution d'une subvention de 5 500 € au CEN Alsace.

9. Divers et informations

9.1 Calendrier et échéances passées

À l'occasion de ce point, le Président fait état du calendrier et des principales échéances passées depuis la dernière réunion du Comité Syndical :

Aucune instance ne s'est réunie depuis le 11 mars 2026.

Le Comité Syndical, après en avoir pris connaissance,

prend acte des informations présentées.

9.2 Calendrier et échéances à venir

À l'occasion de ce point, le Président fait état du calendrier et des principales échéances à venir :

- Prochain Comité Syndical SMO : à définir
- Prochain COTECH SMO : à définir
- Prochain Bureau SMO : à définir
- Prochain COPIL SEMOP : le 17/04/2026
- Prochain COMOP (suivi de la DSP) : à définir
- Prochain CA SEMOP : à définir
- Prochaine AG SEMOP : à définir

Le Comité Syndical, après en avoir pris connaissance,

prend acte des informations présentées.

Le Président clôt la séance à 17h35.

Le Président,

Gérard HUG